



Réf. Farde e-Assemblées : 2258849

N° OJ : 150

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts et Le Palace asbl.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Considérant la volonté de la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts et Le Palace ASBL de créer une collaboration entre elles;

Considérant que l'Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts est un lieu d'enseignement, de recherche et un grand atelier de création et de production où se forment des générations de créateurs;

Considérant que l'académie se doit d'être un lien avec les milieux professionnels de référence et ainsi déployer ses activités dans la cité à destination de nombreux publics;

Considérant que la présente convention vise à définir les modalités de collaboration entre Le Palace et l'ArBA-EsA, en vue de la mise à disposition des lieux, la projection et/ou programmation de films, l'organisation de rencontres avec des artistes ainsi que l'organisation de journées pédagogiques autour de l'art;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : d'adopter la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts et Le Palace ASBL visant à définir les modalités de collaboration en vue de la mise à disposition des lieux, la projection et/ou programmation de films, l'organisation de rencontres avec des artistes ainsi que l'organisation de journées pédagogiques autour de l'art.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

